



N° 51

Décembre 2023

SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



Édito...

Dans ce numéro :

SOMMAIRE : édit	p. 1
- Infos pratiques.....	p. 2
- Infos pratiques.....	p. 3
- Catastrophe naturelle.....	p. 4
- Énergies renouvelables.....	p. 4
- Travaux mairie et école.....	p. 5
- Travaux cimetière et chemins.....	p. 6
- Défibriateur.....	p. 6
- CR Conseils municipaux.....	p. 7-13
- Affouages, civisme, neige.....	p. 14
- CPI, incendie.....	p. 15
- Boulangerie.....	p. 16
- Recensement.....	p. 17
- Marie DESMETZ.....	p. 18
- Vœux, repas des aînés.....	p. 18
- Inter-communalité.....	p. 19
- SMOM, SICECO.....	p. 19
- Syndicat de l'eau.....	p. 20
- Vie associative	p. 21
- Concerts.....	p. 22
- Transformateurs, 14 juillet.....	p. 23
- FCV, P'tit Bouchon, vide greniers.....	p. 24
- Octobre Rose, marche gourmande...	p. 25
- Calendrier des manifestations.....	p. 26
- État civil.....	p. 27
- Les commerces.....	p. 28

L'année 2024 nous ouvre les bras. L'année 2023 a filé, ponctuée par les manifestations habituelles dans notre commune, un concert formidable pour Octobre Rose, par une sécheresse importante qui a obligé les pouvoirs publics à prendre rapidement des mesures de protection des nappes phréatiques, par un été chaud, très chaud, par un automne pluvieux. Ces successions de sécheresses ne sont pas sans conséquence pour les forêts. Celle de Saint Seine n'y échappe pas, hêtres et résineux ont souffert, par manque d'eau et parasites. Souhaitons que cette dégradation ne touche pas les chênes. Le phénomène de rétraction-gonflement des argiles touche aussi Saint-Seine-sur-Vingeanne. Je ne peux pas non plus passer sous silence la fermeture de la boulangerie. Vous le lirez dans les articles consacrés à ces sujets.

2024 va donc arriver. Le programme de travaux autour duquel nous travaillons se vaudra ambitieux. Il est de notre devoir d'entreprendre, d'entretenir notre patrimoine, notre voirie, d'innover et de regarder à plus long terme qu'elles pourraient être les sources de financement du futur. La commune n'est pas une entreprise, elle ne vend rien, mais se doit de développer ses recettes afin de poursuivre sur sa dynamique lancée. Nous n'échappons et n'échapperons pas aux aléas quotidiens qui ponctuent la vie des collectivités, petites et grandes (conflits de voisinage, mécontentement devant la prise en compte de l'intérêt général plutôt que des intérêts particuliers, rappels à la loi...) et, aux directives préfectorales ou ministérielles, qui ne font souvent pas la distinction entre métropoles et villages...

2024 qui s'annonce, permettra, je le souhaite, un apaisement des comportements et fera planer au dessus de notre beau village, un nuage de bienveillance.

Pour chacune et chacun d'entre vous, pour vos familles et ceux qui vous sont chers, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons une excellente année 2024

Christian CHARLOT
Maire

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, **Christian CHARLOT**, le mardi de 17h à 18h30, le jeudi de 8h30 à 10h, le vendredi de 16h à 18h et sur rendez-vous

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :

Le maire : Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15

Le premier adjoint : François SOUVERAIN : 06 74 79 63 82

Ou le second adjoint : Christian GRADELET : 06 70 33 95 51

Secrétariat de mairie :

♦ **Les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h ;**

♦ **Le vendredi de 16h à 18h**

Téléphone : **03 80 75 89 29**, fax : **09 74 71 82 33**

Adresse E-mail de la mairie : **saintseine.vingeanne@free.fr**

Adresse Internet : **http://saintseine.vingeanne.free.fr**

SALLE POLYVALENTE (location salle : Danielle BOUCHARD : 03 80 75 88 78)

Service postal : Mairie de Fontaine-Française tous les matins

Gendarmerie : 03 80 10 08 30

Électricité : EDF : 08 10 33 30 21

Eau et assainissement : **syndicat** : 03 80 75 89 29 et 06 87 31 57 72. **SAUR urgences** : 03 70 48 80 09

Ordures ménagères : **SMOM** : 03 80 95 21 10

Ordures Ménagères et Tri Sélectif: passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille. Voir calendrier du SMOM

Déchetterie de Fontaine-Française : ouverture : le lundi de 9h à 12h, le mardi, le jeudi et le samedi de 14h à 17h

Pôle scolaire de Fontaine-Française. Maternelle et Primaire : 03 80 75 90 02

Collège de Fontaine-Française : 03 80 75 80 32

Communauté de communes : 03 80 36 53 51

Hébergement :

- Château de Rosières : 06 37 58 68 52.
- La Brocantine : 03 80 95 40 56. (Fontaine-Française)
- Les Boiseries : 03 80 75 81 94. (Fontaine-Française)
- Le Moulin : 06 70 90 01 57. (Fontaine-Française)

Les Associations :

- ⇒ Amicale des Sapeurs-pompiers : Gilles COMMANS : 06 87 03 96 74
- ⇒ Le club du 3^{ème} âge (RDV tous les mercredis d'octobre à mai, à la salle polyvalente) : Monique PALIOT 06 42 72 45 04
- ⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Maël GUENIN : 06 73 09 07 13
- ⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions : Éric CHEVALIER: 06 80 38 36 51
- ⇒ La Saint Hubert. Amicale de chasseurs : Jacky LÉONARD : 06 82 78 58 96
- ⇒ Musique, culture et patrimoine, organisation de concerts dans l'église : Bernadette BERTIN : 06 81 41 09 71
- ⇒ BTC : Ball Trap Club de la Vingeanne : Gérard PERREAU : 06 85 07 36 32
- ⇒ Anciens Combattants et correspondant Défense : Philippe CARRIOT : 06 87 31 57 72
- ⇒ Le P'tit Bouchon Saint Seinois : Marylin LEONARD : 07 86 70 97 15

INFORMATIONS PRATIQUES

Les services de santé sur la commune de Fontaine-Française :

- SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULLER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18
- Pharmacie REICHENBACH : 03 80 75 80 16
- Cabinet infirmier : Alexandra et Fabien GUINOT, Caroline PAQUEREAU, maison médicale : 03 80 75 48 05 (une permanence de soins infirmiers, au cabinet, a lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 9h)
- Kinésithérapeutes : Mélanie GUERINON, Amélie PITOIZET, Léa MERCEY, maison médicale : 03 80 75 52 36
- Orthophoniste : Émilie SAUVAGEOT, 1 rue de la Grande Prairie : 06 86 08 25 53
- Ostéopathe : Maël GUENIN, 47 rue de la Maladière : 06 73 09 07 13 et Aline VAUCHEZ : 07 87 53 68 52
- Ostéopathe : Alisée VALADE, maison médicale : 06 31 22 99 76
- Psychologue : Marie DESMETZ (rendez-vous à la Mairie) : 06 85 54 58 44

Les services de santé à proximité :

Pharmacies

Gray :

- VITTER-DEBRAY : 5 quai Mavia : 03 84 65 00 06
- De l'Hôtel de Ville : 17 place Général De GAULLE : 03 84 65 03 53
- De la Croisée : 1 avenue Charles COUYBA : 03 84 65 11 57 (Arc-lès-Gray)
- Moderne : 21 avenue CARNOT : 03 84 65 07 08
- Des Capucins : Av Maréchal LECLERC : 03 84 65 14 00

Autrey-lès-Gray :

- Pharmacie Bernard THOMAS : 03 84 32 32 76

Champlitte : 03 84 67 64 07

Mirebeau : 03 80 36 70 93

Selongey : 03 80 75 70 52

Is-sur-Tille :

- 2 avenue CARNOT : 03 80 95 01 82
- 42 place Général LECLERC : 03 80 95 52 22

Marcilly-sur-Tille :

- 36 Grande rue : 03 80 95 18 38

En cas d'absence de médecin appeler le 15 , portable : 112

Pompiers 18

SAMU : hôpital de Dijon : 15 ou portable : 112

Hôpital de Gray : Urgences, Radiologie : 03 84 64 61 61

Divers

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86

Ouverture : le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h, le samedi de 10h à 12h

Aide sociale :

Assistante sociale : Édith REMIOT : 03 80 63 25 20

PMI (protection maternelle et infantile) : 1^{er} jeudi après midi de chaque mois. RDV au 03 80 63 25 20

LA COMMUNE ET SES HABITANTS

CATASTROPHE NATURELLE

Plusieurs propriétaires ont répondu à l'appel de la commune concernant un phénomène malheureusement en progression, le « gonflement-rétractation des argiles ».

Un expert de notre compagnie d'assurance a été interrogé à ce sujet :

Saint Seine Infos : Quelle est la cause d'un retrait-gonflement des argiles ?

Expert : *Les successions de phénomènes climatiques exceptionnels, (sécheresses intenses, longues périodes pluvieuses), sont les principaux facteurs de déclenchement du phénomène de retrait-gonflement des sols argileux. En effet, l'amplitude des variations de volume d'un sol argileux augmente avec l'importance de la variation de la teneur en eau du sol. En résumé, si le sol passe de très sec à très mouillé, ce phénomène se produit.*

Saint Seine Infos : Quel est l'un des facteurs qui aggrave le retrait-gonflement des argiles ?

Expert : *À ce titre, la succession d'une période fortement arrosée et d'une période de déficit pluviométrique constitue un facteur aggravant prépondérant.*

Saint Seine Infos : Quelles sont les conséquences du gonflement et retrait des argiles sur les fondations des ouvrages ?

Expert : *Certaines argiles peuvent perdre 10 % de leur volume en séchant et en gagner autant en se réhydratant. Les lents mouvements différentiels du sol induits par ce retrait-gonflement peuvent détruire les structures (ou infrastructures) trop peu élastiques pour y résister.*

Saint Seine Infos : Quelles sont les conséquences d'une fondation construite sur un sol très argileux ?

Expert : *Ce phénomène de retrait-gonflement des argiles*

a pour effet de fragiliser les fondations de la maison, tout comme la construction dans son ensemble. La présence d'argiles gonflantes favorise les risques de fissures sur les maisons, ainsi que d'autres types de désordres tels que l'affaissement de dallage.

Saint Seine Infos : Comment se passe la déclaration des désordres à son assurance ?

Expert : *Normalement, l'assurance du particulier devrait envoyer un expert constater les désordres. Parallèlement, la commune fait une demande de reconnaissance de son territoire en zone « catastrophe naturelle ». Plusieurs mois après, une commission pluri partenariale (État, chambres consulaires, syndicats mixtes, Météo France) déclare ou non la zone en zone catastrophe naturelle. Les propriétaires ont alors un laps de temps déterminé (10 jours généralement) pour déclarer les désordres à leur assurance.*

Saint Seine Infos : La déclaration en Préfecture a été faite, elle sera renouvelée en janvier pour couvrir toute l'année 2023. La commission dont vous venez d'évoquer l'existence devrait se réunir entre mars et juin pour statuer sur le cas de la commune.

Expert : *Il faut donc attendre à présent. La multiplication des phénomènes climatiques ces derniers mois (inondations dans le Sud, dans le Nord, tempêtes à l'ouest au Sud-Ouest notamment) ont des conséquences importantes financièrement et l'État va sans doute prioriser, dans les mois et années à venir, les zones où les dégâts sont très importants suite à des phénomènes climatiques d'ampleur.*



ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAER) constituent un dispositif de planification (introduit par la [loi du 10 mars 2023](#)) relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER).

Ces zones d'accélération doivent notamment présenter un potentiel de développement de la production d'énergies renouvelables.

Elles sont définies, pour chaque catégorie de filières (éolien, photovoltaïque, méthanisation...). Les projets sont facilités sur ces zones et elles témoignent auprès des porteurs de projet d'une volonté politique et d'une acceptabilité locale. Elles doivent aussi contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation des approvisionnements, tout en prévenant les éventuels dangers ou inconvénients.

Pour la Commune de Saint Seine sur Vingeanne, les zones déjà définies sont :

- Les zones du projet éolien (dont le dernier recours est actuellement devant le Conseil d'État, plus haute juridiction française),

- Les zones des projets photovoltaïques en cours :
- Projet public : ex carrières Pennequin (chemin du bois de la cour)
- Projet privé : lieu-dit « Les Essarts »

Le Conseil Municipal a choisi également de définir :

- Tout le secteur bâti comme pouvant accueillir des installations photovoltaïques sur toiture (sous réserve de l'approbation des projets par les services instructeurs, dont Les Bâtiments de France)
- Les lieux-dits « Le Vergerot », « Les Rangs », « La Grande Corvée » comme pouvant être susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques au sol.

Il est bien évident que seul un de ces lieux-dits pourrait être concerné. Il n'est aucunement question d'implanter des installations sur les 3 sites, nous n'en avons pas la volonté, mais nous devons prédéfinir des zonages pour entrer en conformité avec la loi.

Comme habituellement, le suivi des dossiers sera présenté au fur et à mesure de leur avancée.

LA COMMUNE ENTRETIENT SES LOCAUX

MAIRIE, ANCIENNE ÉCOLE

En 1996, il avait été décidé par la municipalité de déplacer judicieusement les bureaux vétustes de la mairie situés au 1^{er} étage du bâtiment. De nouveaux locaux ont été créés dans l'ancien appartement de l'instituteur au rez-de-chaussée. Ces locaux « neufs » d'environ vingt-cinq années, relativement bien conservés, nécessitaient toutefois une rénovation. Il en était de même pour l'ancienne école devenue



Salle du Conseil

salle de gymnastique, de réception et occasionnellement salle des mariages.

L'entreprise EB2P a été sollicitée pour réaliser ces travaux de remise en peinture, remplacement des papiers peints. Le bâtiment est équipé de fenêtres en matériaux différents : PVC pour une partie et bois pour l'autre.

L'ensemble des huisseries extérieures en bois, vernies, nécessitait d'être entretenues. Plutôt que de les lasurer, elles ont été repeintes au ton beige



Bureau rénové

des fenêtres PVC, ce qui donne à la façade une couleur homogène des huisseries. Seule la porte palière a été conservée dans sa teinte.

Bon nombre de luminaires « néons » présentait des dysfonctionnements, ils ont été remplacés par des pavés « leds » moins énergivores.



Salle des associations rénovée

VIE DE LA COMMUNE

LA COMMUNE ENTRETIENT SA VOIRIE

CHEMIN N° 131 D'ACCÈS A LA PRAIRIE

Des travaux de remise en état avaient été engagés et réalisés en 2022 sur le chemin communal n° 131 dit d'accès à la prairie (côté Château de Rosières). Ils n'avaient pas apporté entière satisfaction : mauvaise homogénéité du béton avec désagrégation par endroit, effet tôle ondulée ressenti au passage de véhicules.

Après concertation avec l'Entreprise Bongarzone qui avait été en charge de ces travaux, et en entreprise responsable, celle-ci a assumé la reprise de ces travaux (sans participation financière de la commune). Le revêtement en béton « grave ciment » a donc été raboté sur environ 10cm de profondeur et a été remplacé intégralement.

LE CIMETIÈRE, LIEU DE MÉMOIRE

JARDIN DU SOUVENIR

Le Jardin du Souvenir a été créé dans la partie Est du cimetière par l'employé communal Florian Gilet. L'espace couvert de galet avec une stèle en son centre, trois bancs, un arbre et une haie, a été complété par l'installation d'un columbarium.

Celui-ci a été fourni et posé par la société Granimond. Il se compose de 10 compartiments pouvant recevoir chacun deux urnes funéraires

Quand les conditions météorologiques seront plus propices, une chaîne maintenue sur des poteaux métalliques viendra délimiter l'espace gravillonné.

La mise en place d'une plaque en pierre gravée « Jardin du Souvenir » matérialise sa localisation.



Le columbarium

La commune joue la carte de la sécurité DE NOUVEAUX DÉFIBRILLATEURS

La municipalité avait fait l'acquisition, en 2011 de deux défibrillateurs. La date de péremption des batteries assurant leur fonctionnement a été atteinte et ils n'étaient pas adaptés pour une utilisation sur de jeunes enfants.

Afin de garantir un fonctionnement optimum et la possibilité d'utilisation sur des enfants, le remplacement des batteries et l'achat d'électrodes adaptées étaient nécessaires, cette opération représentait un coût non négligeable pour un matériel vieillissant. Le choix a été fait de les remplacer par des appareils neufs, plus performants intégrant les fonctionnalités adultes ou enfants par simple sélection sur l'appareil, sans remplacement des électrodes.

Ils ont été réceptionnés et installés en lieu et place des anciens, pour rappel l'un vers la salle polyvalente, l'autre à la mairie.

Le Caporal Chef Gilles Commans, le sapeur de 1^{ère} classe Nicolas Lab et l'infirmière Marylin Léonard ont assuré une information auprès du Conseil Municipal. Une information auprès des Saint Seinoises et Saint Seinois est envisagée pour 2024.



Démonstration de l'utilisation des défibrillateurs

CONSEILS MUNICIPAUX

Compte Rendu du Conseil Municipal du 7 août

19 h 30 Mairie de Saint Seine sur Vingeanne

URBANISME :

• **Cession parcelle F669 à M. et Mme Bruno Vauchez :**

Une nouvelle demande de M. et Mme Vauchez concernant la parcelle F669, située entre la RD 30 et la rue de la Baudotte, nous a été exposée,

- Considérant que la parcelle n'a pas d'accès direct depuis une voirie municipale ou autre,
- Considérant que l'employé communal passe du temps plusieurs fois par an à faucher cette parcelle juste pour la laisser propre,
- Considérant que nous n'avons pas de projet précis quant à cette parcelle depuis son acquisition par la voie des biens sans maître,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de céder à l'euro symbolique cette parcelle à M. et Mme Vauchez. Il n'y a pas de frais de bornage et les frais de notaire seront à leur charge.

• **Non constructibilité parcelles ZR3 et ZR4 :**

La Société Q ENERGY propose à la Commune un dédommagement financier supplémentaire si durant la vie du futur parc éolien, (s'il est créé), les parcelles ZR3 et ZR4 restent cadastrées comme elles le sont aujourd'hui, c'est à dire en zone agricole et non constructibles.

- Ces parcelles sont celles louées actuellement à l'association Ball Trap Club de la Vingeanne.
- Il n'a jamais été question de les changer de destination pour les rendre constructibles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de se positionner pour laisser ces parcelles en zone non aedificandi, de poursuivre les démarches avec Q ENERGY et de délibérer dès que la proposition financière sera présentée officiellement. Une réserve est posée : que l'activité de l'Association puisse perdurer.

• **Acquisition parcelle ZM 45 :**

M. et Mme Caumeil, souhaitent céder à la commune la parcelle ZM 45 d'une contenance de 1921 M². Celle-ci est située derrière la fontaine en bas de la poste, derrière les terrains de pétanque.

- Considérant que la parcelle jouxte une grande parcelle publique communale.
- Considérant que la parcelle n'a pas d'autre accès que cette parcelle communale.
- Considérant qu'elle est située dans une zone

accessible facilement avec un engin.

- Considérant qu'elle présente un intérêt touristique pour la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter ce don. Les frais de notaires s'élèvent à 720 €, à la charge de la commune, pas de frais de bornage.

• **Autres parcelles :**

Des bornages et autres opérations d'urbanisme ont été effectués :

- Échange de parcelles entre M. Grégoire Chevalier et la Commune comme convenu lors du Conseil Municipal du 3 avril 2023.
- Bornage afin de séparer en 2 dans le sens de la longueur le pré jouxtant le terrain de foot (propriété M. Dautrey – la Commune est concernée car ce pré côtoie 2 propriétés communales, la voirie et le terrain de foot).
- Un rdv a eu lieu avec M. Nicolas Masson afin de tenter de trouver une explication sur le découpage de quelques toutes petites parcelles telles qu'elles figurent au cadastre. Enquête en cours auprès des services du Cadastre.

TRAVAUX 2023 /2024 :

Suite à négociations, les devis définitifs pour les travaux de voirie 2023/2024 s'établissent comme suit pour les travaux rue de la Solande, rue de l'Abreuvoir du Cornot, Voie au Chèvres, rue du Moulin :

- Bongarzone : 37 705 € HT
- Guintoli : 42 627 € HT

La principale différence provient de la préparation de la Voie Chèvre, plus complète chez Guintoli.

Les travaux 2023 sont terminés pour Guintoli (rue du Mur et Lot. Charme du Creux Jeanneton), la réception a eu lieu mais il reste cependant des petits travaux de finitions (couche de macadam le long de quelques bordures et aplanissement de macadam sur quelques mètres linéaires de caniveau)

Les travaux 2023 ne sont pas terminés pour Bongarzone (enrochement); il reste à maçonner la passerelle.

Les travaux 2022 ne sont pas terminés pour Bongarzone (enduit église et grave-ciment sur le chemin de la prairie)

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux de voirie 2023/2024 à l'entreprise Guintoli.

VIE DE LA COMMUNE

Compte Rendu du Conseil Municipal du 7 août 2023 (suite)

• **Autres travaux prévus dès la rentrée 2023 :**

- o Douche logement de la Poste : 2 212 € TTC - Budgétés.
- o Travaux rénovation salles Mairie et salle de Gym : 25 194 € TTC - Subvention 50% - Décision modificative budgétaire nécessaire.
- o Jardin du Souvenir et pose des nouveaux colombariums : 11 725 € TTC - Décision modificative budgétaire nécessaire.

AFFAIRES GÉNÉRALES :

Afin de renforcer notre parc et d'acquérir de nouveaux matériels pour notre collectivité, le Conseil Municipal décide d'investir dans les matériels suivants, profitant d'une offre de déstockage d'un fournisseur (Altrad) :

- Tables + bancs de pique-nique en "bois technologique" (mélange de bois et de résine) : 1 600 € HT les 2.
- Banc pieds fonte et assise en "bois technologique" : 800 € HT les 2.
- Tables en remplacement de celles de la salle des fêtes, polyéthylène et acier, 183 x 76 x 74, 14.5kg, encastrables : 1 660 € HT les 20 + chariot 350 € HT.

Le Conseil Municipal prend acte de la fermeture de la boulangerie le 20 août et du point poste le 4 septembre. Plusieurs repreneurs potentiels se sont manifestés au cours des mois précédents. Aucun projet n'a abouti malgré le soutien que pouvait apporter la Commune de Saint-Seine. Plusieurs réseaux ont été actionnés durant cette dernière année (Chambre de Commerce et d'industrie, Meuniers, médias locaux et nationaux...) sans succès.

Des propositions alternatives sont en cours de la part d'un boulanger de Champlitte.

Le Conseil Municipal reste à la disposition de toute initiative.

AFFAIRES FINANCIÈRES :

Suite aux différents investissements de ce premier semestre, il convient de réajuster le budget 2023 : (voir les montants dans le chapitre "Travaux" et "Affaires Générales").

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme Marine Commans accèdera prochainement au grade de Sergent au sein du CPI de Saint Seine sur Vingeanne - Félicitations du Conseil Municipal.
- Le Conseil Départemental est intervenu pour

boucher plusieurs trous sur sa voirie en aggro, RD 960, RD30.

- Le trou sur le chemin de la Garenne vers les piles de bois a été bouché par l'employé communal,
- Un rdv avec la Société Valéco a eu lieu le lundi 7 août pour présentation du projet de création d'un parc photovoltaïque au sol privé, lieu-dit Les Essarts.
- Remerciements de plusieurs personnes quant à la qualité du feu d'artifice tiré lors de la Marche Gourmande,

Félicitations du Conseil Municipal aux Associations pour l'organisation de la Marche Gourmande.

Séance levée à 21h15.

Le Maire,
M. Christian CHARLOT

Compte Rendu du Conseil Municipal du 2 octobre

19 h 30 Mairie de Saint Seine sur Vingeanne

- Développement, réalisation et exploitation du projet de centrale photovoltaïque au sol :
Lors du conseil municipal du 3 avril il a été décidé de travailler avec le Siceco quant au développement, à la réalisation et à l'exploitation du projet de centrale photovoltaïque au sol sur les carrières Pennequin. Le Conseil avait délibéré pour reprendre la compétence Énergies Renouvelables au Siceco. Le délai de 3 mois est à présent écoulé depuis la délibération du 3 Avril et le conseil peut à présent délibérer afin d'accepter la promesse de bail et la convention de partenariat entre les deux collectivités. À l'unanimité le conseil délibère favorablement pour donner autorisation au Maire de signer ces documents.
- Parcelle ZR3 et ZR4 non aedificandi :
Le dernier temps de travail avec la société Q Énergy montre qu'il n'est pas utile de délibérer quant au maintien de ces parcelles en zone non aedificandi. Aucune délibération à ce sujet n'est donc proposée.

...../.....

VIE DE LA COMMUNE

Compte Rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2023 (suite)

Urbanisme :

- Parcelle ZM 45 : Le conseil municipal précise qu'aucune délibération quant à cette parcelle n'a été proposée le 7 août et n'est proposée à ce jour.
- Parcelle F 663 : Suite à la délibération du 7 août, suite aux échanges avec la Préfecture, il est proposé de vendre cette parcelle 200€. Les autres conditions restent inchangées. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- Parcelle ZO 150 : Monsieur Gérard Doras propose au conseil municipal d'acheter la parcelle ZO 150 devant chez lui suite au bornage réalisé en 2008. Il est décidé de lui vendre cette parcelle 430€. Frais de notaire à sa charge. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- Adresse société EAE Solaire : Il est créé une adresse précise pour le bâtiment agricole de M et Mme PECH Route de Rosières : Bas de la Tuilerie, 3 Route de Rosières.
- Patrimoine :
- Monsieur Nicolas Gueux souhaite créer un musée des sapeurs-pompiers de Côte d'Or et est intéressé par la pompe à bras actuellement au local alambic. Le musée n'est pas encore créé. Le conseil municipal décide de ne prêter la pompe à bras que lorsque le musée sera créé.
- Tables salle polyvalente : Suite à l'achat de nouvelles tables, il a été proposé aux associations locales les anciennes tables. Les associations suivantes ont réservé les tables et seront servies équitablement : FCV - Ball Trap Club Vingeanne - Amicale des Sapeurs-Pompiers - la Saint Hubert.

Travaux :

- Le 1^{er} adjoint expose l'état d'avancement des travaux : Les travaux autour de la sacristie sont terminés - Les travaux sur le chemin de la prairie vont débuter semaine 40 ainsi que les travaux de maçonnerie sous la passerelle du lavoir. L'électricien est passé réparer les radars dans les communs du bâtiment de la Poste. Les travaux de réfection d'une douche dans un appartement communal seront effectués le 17 octobre. Les travaux suivants restent à programmer : réglage de fenêtres aux appartements communaux - Réfection bureaux et salles de la Mairie.
- M. Philippe Carriot, Vice-président du Syndicat Eau et Assainissement, informe l'assemblée

que la rénovation des 7 châteaux d'eau du réseau d'eau potable va débuter prochainement pour un coût de 1,1 M€, subventionné à hauteur de 660 000 €. L'entreprise chargée de l'opération est la Société TEOZ de Chartres (28).

Manifestations :

- Le PETR (Pole Équilibre Territorial Rural - ex Pays Val de Saône Vingeanne) propose une exposition, des stands, des échanges à Saint-Seine le 16/10 prochain à partir de 14h, sur le thème "Aidons les aidés". Il aura pour objectif de proposer des solutions pour aider ceux qui aident à prendre soin d'eux. Le conseil municipal valide le principe de cette manifestation.
- La commune a été représentée aux manifestations suivantes : Apéritif dinatoire des associations - Journées du patrimoine à St-Seine, Fontaine-Française et Champagne, au forum des associations à Fontaine-Française. Le sénateur Houpert est venu rencontrer le Maire et les adjoints le 20/09.
- Le conseil municipal remercie chaleureusement le groupe Rock'in Chair et les associations du village pour l'organisation de la soirée du 30 septembre au profit de Rose Espoir dans le cadre d'Octobre Rose.

Questions diverses :

- Il est indiqué que des courriers et messages ont été envoyés à divers propriétaires afin qu'ils entretiennent leurs parcelles situées dans le village. Le Maire a eu des réponses positives de tous.
- Il est demandé aux artisans du village de ne pas apporter de leurs chantiers extérieurs les déchets verts et les gravats dans nos plateformes de stockage.
- Il est précisé qu'une bouche d'évacuation des eaux pluviales est cassée rue du Moulin.
- Il est précisé qu'il conviendra de réparer certains trous au point à temps Route de Verfontaine. L'employé communal gèrera ces petits désordres.
- Il sera demandé au locataire de la parcelle F 692 s'il poursuit sa location à but de jardin potager.

Le Maire,

M. Christian CHARLOT.

CONSEILS MUNICIPAUX

**Compte Rendu du Conseil Municipal
du 6 novembre**

19 h 30 Mairie de Saint Seine sur Vingeanne

Énergies renouvelables – Dossier éolien

- Monsieur Fourmaux (Q Énergy) intervient pour présenter au Conseil Municipal les possibilités d'accès aux 9 éoliennes via des voies communales.

Seraient utilisés, la route communale C1 (Route de Fahy), C17 (Route de Verfontaine), la parcelle ZP 45 et le chemin dit « du Bois de la Cour ». Les servitudes liées à l'utilisation de ces voies ont été présentées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sans la présence de Madame Gradelet Annick, de Messieurs Gradelet Christian, Souverain Jérôme, Souverain François, membres de la famille de potentiels bénéficiaires de dédommagements liés à des servitudes, accepte par 4 voix pour, une abstention et une voix contre, les servitudes de passage présentées.

Affaires Générales

- Le 1^{er} adjoint présente la future convention d'achat d'électricité par le groupement de commande du Siceco pour la période 2026 – 2027. Cette adhésion au groupement d'achat permettra de bénéficier du meilleur tarif possible négocié par le Siceco auprès de divers fournisseurs d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le principe de l'adhésion au groupement d'achat piloté par le Siceco.

Affaires Funéraires

- Le Maire présente la liste des concessions reprises par la Commune suite à la procédure entamée il y a 3 ans. Il présente également la liste des concessions prévues par la nouvelle procédure de reprise, lancée cet été par la commission ad hoc. La liste de ces concessions sera affichée en Mairie et au cimetière comme nous l'oblige la procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la décision de reprise et valide le début de la nouvelle procédure de reprise.

Travaux

- Le 1^{er} adjoint et le Maire font un point de situation des travaux et des commandes en cours :
 - Travaux Mairie (par l'entreprise EB 2P) : Travaux terminés, les locaux administratifs de la Mairie sont entièrement refaits à neuf ainsi

que l'ancienne salle de classe.

- Travaux sur la passerelle rue de l'Abreuvoir (par l'entreprise Bongarzone) : Travaux non terminés. Ces travaux ne figuraient pas sur le devis d'enrochement de l'Abreuvoir, une autre entreprise sera contactée pour faire les travaux en période d'été.
 - Pose d'un columbarium au cimetière (par l'entreprise Granimond) : travaux débutés, non terminés du fait du temps exécrable de la semaine de la Toussaint. Report à une quinzaine de jours.
 - Travaux sur le logement T3 de la Poste (pose d'une douche par l'entreprise Clerget) : Suite aux dégâts constatés par le plombier, il a été fait appel à l'assurance en urgence pour déclarer une éventuelle malfaçon. Un expert est venu constater les manquements aux règles de l'art quant à la pose du bac à douche. Une procédure est en cours pour bénéficier d'une intervention de l'assurance. Des devis ont été réalisés par l'entreprise Clerget et l'entreprise EB2P.
 - Travaux sur le logement T3 de la Poste (réglage des fenêtres par l'entreprise Bouchard) : travaux réalisés.
 - Travaux sur le logement T4 de la Poste (réglage des fenêtres par l'entreprise Bouchard) : travaux réalisés.
 - Travaux C1 Rte de Verfontaine (par le Conseil Départemental) : Un technicien est venu sur place et constaté l'état de la route. Celle-ci selon lui, nécessiterait une réfection complète en bicouche sur 6500 M² pour environ 33 000 €. Le Conseil Municipal décide de parer à l'urgence en bouchant les éventuels "nids de poules" à l'enrobé à froid avant de faire appel à des entreprises de BTP qui rénoveraient entièrement la chaussée.
 - Un devis de la société Thallinger électricien est accepté pour changer les pavés de néons en pavé de led dans les locaux administratifs de la Mairie et dans l'ex salle de classe (montant : 2 192.40€ TTC).
 - La mission conseil aux élus de Côte d'Or (MICA - service du conseil départemental) interviendra jeudi 9/11 pour préparer un cahier des charges pour recruter le maître d'œuvre qui suivra le projet de l'extension de la salle des fêtes (local de rangement 30 à 40 M²).
-/.....

VIE DE LA COMMUNE

Compte Rendu du Conseil Municipal du 6 novembre 2023 (suite)

- o Les tables de la salle des fêtes ne sont pas arrivées (livraison prévue en novembre).
- o Les 3 tables de pique nique (2 achetées par la Commune, 1 par le P'tit Bouchon Saint Seinois) + les 2 bancs (fournisseur Altrad) sont arrivés.

Il est décidé d'acheter pour compléter l'équipement administratif de la Commune, 1 écran de projection sur pied, un tableau blanc magnétique.

Affaires Forestières

- Le 2ème adjoint présente l'assiette de coupe 2024 en forêt communal à savoir : Parcelles 31r, 14r, 15r, 29af, 28af, 30af, 20r.
- Vente sur pied des arbres de futaies affouagères : Parcelles 31r, 14r, 15r.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'assiette de coupe 2024 et la mise en affouage des têtes de chênes qui seront coupés prochainement.

Festivités

- 11 Novembre 2023 : rdv 11h15 Cour de la Mairie - 11h30 au Monument pour les discours et l'appel aux Morts - 11h45 à la Mairie pour le vin d'honneur.
- Vœux 2024 : La cérémonie aura lieu le 20 janvier à 11h, salle des fêtes.

- Repas des aînés 2024 : il aura lieu le 27 janvier à 12h, salle des fêtes. La commission des fêtes est chargée de proposer le menu pour le prochain Conseil Municipal.

Questions Diverses :

- Naissances : 2 naissances récemment à Saint Seine sur Vingeanne : Lonni Reis Alves et Mya Pelay - Bienvenue à ces nouveaux habitants
- Commission élections : elle aura lieu entre le 24/11 et le 30/12 selon la volonté du Préfet.
- Commission communication pour préparation du journal Saint Seine Infos n° 51 : elle a lieu vendredi 10/11 à 18h00.
- Le délai pour déposer, sur le mail de la Mairie, les photos des fissures de son habitation dans le cadre du dépôt de dossier "catastrophe naturelle" à la Préfecture est le 11/11/2023.
- Lors du prochain Conseil Municipal, le chef de corps des sapeurs-pompiers interviendra pour faire une démonstration de l'utilisation d'un défibrillateur.

Le prochain Conseil Municipal est fixé le 11/12 à 18h30.

Séance levée à 22h00.

Le Maire,
M. Christian CHARLOT.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ SAINT SEINOISE

Avec l'application Panneau Pocket

La commune de **SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE** est adhérente à l'application **Panneau Pocket**

Cette application **GRATUITE**, et utilisable de manière **illimitée** pour smartphones et tablettes vous permet d'être **informé des événements** et des **publications de la Mairie**.

MODE D'EMPLOI :

Sur le site de téléchargement des applications de votre smartphone ou tablette

(Play Store – Apple Store...) :

Entrez « PanneauPocket » dans la barre de recherche

Le logo PanneauPocket apparaît

Cliquez sur « installer » ou « Obtenir »

Ouvrez l'application et autorisez les notifications

Entrez « Saint-Seine-Sur-Vingeanne » dans la barre de recherche en haut de l'écran

Désignez ensuite la commune en favori en cliquant sur le **cœur jaune**

Vous recevrez une notification à chaque nouvelle publication de la Mairie

PANNEAUPOCKET

LA MAIRIE
VOUS INFORME ET VOUS ALERTE
GRÂCE À PANNEAUPOCKET

- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le ♥ à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

100% GRATUIT **100% ANONYME** **0% PUBLICITÉ**

Disponible aussi sur votre ordinateur
app.panneaupocket.com

PANNEAUPOCKET
Informe et Alerta les habitants

Disponible gratuitement sur

CONSEILS MUNICIPAUX

**Compte Rendu du Conseil Municipal
du 11 décembre**

19h30 Mairie de Saint Seine sur Vingeanne

URBANISME :

- Le Maire fait un point sur les dossiers en cours :
 - Parcelle F 663 (Monsieur et Madame Vauchez) : Le dossier est complet, un délai de 2 mois à compter du 1^{er} novembre est nécessaire avant la signature de l'acte chez le notaire.
 - Parcelle ZM 45 (Monsieur et Madame Cauviel) : Le rapport des experts est présenté au Conseil Municipal. En l'absence de conclusions claires et ne connaissant pas les suites qui seront données, le Conseil Municipal décide de mettre en attente le dossier.
 - Parcelle ZO 150 (Monsieur Doras) : Le Conseil Municipal délibère favorablement sur le retrait du domaine public de la parcelle, la procédure chez le notaire se poursuivra donc pour la vente.
 - Demande d'un habitant de modification de la carte communale pour rendre une parcelle non constructible, constructible. Le Maire décide de se mettre en relation avec le service instructeur pour évaluer la possibilité, les conséquences et connaître la procédure à éventuellement mettre en œuvre.

Déclaration Catastrophe Naturelle :

Le dossier sera examiné par la Préfecture et la commission qui se réuniront entre mars et juin 2024. Les services nous ont conseillé de déposer à nouveau la demande en janvier au titre de toute l'année 2023.

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS :

- Le 1^{er} adjoint fait un point sur les dossiers en cours :
 - Dégâts au logement T3 de La Poste : Le rapport de l'expert est en cours d'envoi aux diverses assurances (suite aux devis fournis par les entreprises Clerget et EBP2P)
 - Intervention d'Enedis à l'écluse : La consommation des 2 candélabres de Malchat n'a jamais été facturée car il n'y a pas de système de comptage. Nous sommes dans l'attente d'une proposition de comptage et d'une proposition d'alimentation de ces éclairages par un panneau solaire.
 - Suite au contrôle du bureau Veritas, des travaux électriques sont à réaliser sur l'ensemble

des bâtiments de la commune (Mairie, stade, atelier, église). Le devis de la société Thallinger prévoit 1 600 euros de travaux.

- Les dalles led prévues avec la réfection des locaux de la Mairie ont été posées par la société Thallinger.
- La commission travaux s'est réunie avec Fabien Drubigny concernant la maison Denojean. Une réflexion autour d'un projet d'appartements est prévue.
- Une architecte de ICO (Ingénierie Cote d'Or) est venue nous réaliser une pré étude sur la création d'un local technique et de stockage attenant à la salle des fêtes – Le projet sera lancé en 2024.
- Le nouveau columbarium a été posé au jardin du souvenir, une plaque commémorative également.
- Un rendez vous sera pris avec Grégoire Chevalier concernant le souci d'évacuation des eaux pluviales rencontré lors de fouilles sur son terrain
- Les nouvelles tables ont été livrées à la salle des fêtes. Les anciennes ont été dispatchées comme prévu aux associations.

AFFAIRES FINANCIERES :

- Décision Modificative N° 3 :
 - Défibrillateurs : 3 045€ TTC
 - Éclairages LEDS Mairie : 2 193€ TTC
 - Tableau blanc + écran : 540€ TTC
- Prime pouvoir d'achat :
 - Suite au décret ministériel du 31/10/2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la Fonction Publique Territoriale, Le Maire propose que le taux de la prime soit appliqué à 100% selon le barème fourni par le ministère (selon rémunération annuelle et proratisation du temps de travail des agents).
- Taxe Logement Vacants :
 - Il avait été envisagé de taxer les logements vacants pour inciter les propriétaires à louer ou à vendre (ne pas confondre avec les logements vides de meubles et la taxe sur les résidences secondaires). Suite à la suppression de la taxe d'habitation, les règles ont changé et il est proposé de se renseigner avant la construction du budget prévisionnel 2024 pour fixer ou non cette taxe./....

VIE DE LA COMMUNE

Compte Rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2023 (suite)

ÉNERGIES RENOUVELABLES :

- Zone éoliennes
 - L'AF a voté contre l'utilisation de ses chemins pour l'accès aux zones d'implantation des éoliennes projetées sur le territoire de la commune.
- Zones Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) :

- Présentation par le Maire du dispositif ZAER.

Pour la Commune de Saint Seine sur Vingeanne, les zones déjà définies sont :

- Les zones du projet éolien,
- Les zones des projets photovoltaïques en cours :
- Projet public : ex carrières Pennequin (chemin du bois de la cour)
- Projet privé : lieu dit « Les Essarts »

Le Conseil municipal a choisi également de définir :

- Tout le secteur bâti comme pouvant accueillir des installations photovoltaïques sur toiture (sous réserve de l'approbation des projets par les services instructeurs, dont Les Bâtiments de France)
- Les lieux dits « Le Vergerot », « Les Rangs », « La Grande Corvée » comme pouvant être susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques au sol.

FESTIVITÉS :

- Repas des aînés de Saint-Seine-sur-Vingeanne :
 - Proposition de menu et d'organisation par la commission des fêtes. La date retenue est le 27 janvier à 12h. Le tarif pour les conjoints n'ayant pas 65 ans est fixé à 35 euros.
- Vœux :
 - La date des vœux est fixée le 20 janvier à 11h. L'organisation est présentée par la commission des fêtes.

Questions Diverses :

- Dépôt sauvage : Un dépôt sauvage de détritiques de chantier a été trouvé près de La Forge. Plainte a été déposée et indices ont été trouvés. Enquête en cours par la Gendarmerie.
- permanence psychologue. Une psychologue

tiendra une permanence dans les locaux de la Mairie (salle des associations) les lundis soir de 17h45 à 20h et les mercredis après midi de 13h à 18h. Une information sera diffusée via Panneau Pocket et les panneaux d'affichage.

- Affouages : Les affouagistes peuvent s'inscrire en Mairie jusqu'au 7 janvier. Des lots de 25 stères environ seront distribués. Il s'agit de têtes de chênes et d'autres essences (hêtres, charmes...).
- La commission cimetièrre a eu lieu le 11/12 à 14h. Les sépultures en état d'abandon ont été repérées pour la nouvelle procédure de reprise.
- La commission électorale aura lieu le 19/12 à 16h. Il s'agira de mettre à jour la liste électorale avant le 31/12.
- Piste de livraison de pain : Une boulangerie et un porteur propose une tournée sur les villages de Saint Seine, Pouilly, Montigny et St Maurice. Une rencontre a eu lieu afin de pré-définir les besoins et l'organisation de la tournée.
- Présence de représentants Associations à la soirée « Rose Espoir » le 15/12 à Saint Jean de Losne.
- Présence du Maire à la l'AG de l'Association des Maires de Côte d'Or le 15/12 à Dijon à l'occasion du Salon des Maires.
- Le fossé de la frayère à brochet sera creusé davantage pour permettre une meilleure irrigation de la mare.
- Pour des questions de sécurité, la première place du parking de l'église, près de l'ancienne route de Gray sera condamnée.
- Saint Seine Infos n°51, le calendrier 2024 du SMOM et l'actualité de la Communauté de Communes seront distribués entre Noël et le jour de l'An (ou avant si possible).
- Des dégradations ont encore été constatées sur la pelouse du château d'eau.
- La Mairie sera fermée du 26 décembre au 2 janvier 2024.

Séance levée à 21h30.

Le Maire,
M. Christian CHARLOT

VIE DE LA COMMUNE

AFFOUAGES

Les personnes désireuses de s'inscrire pour la campagne d'affouages 2024 peuvent le faire en Mairie **jusqu'au 7 janvier**.

En forêt communale, ceux-ci seront, comme chaque année, soumis au code forestier. Cette année, ce sont des têtes de chênes et d'autres essences qui seront proposées.

La Commune et le civisme AYEZ LE BON REFLEXE !

Les propriétaires de chiens doivent s'assurer que leurs compagnons ne font pas leurs besoins sur les trottoirs et les espaces verts.

Les crottes que l'on retrouve çà et là dans nos rues donnent une très mauvaise image de notre village et du propriétaire qui laisse son chien faire...

Les déjections laissées sur place souillent nos espaces publics, les aires de jeux des enfants et entraînent la prolifération de microbes et bactéries.

Elles peuvent aussi provoquer des risques de chutes pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite, ainsi que des tensions entre les propriétaires de chiens et les habitants qui n'ont pas d'animaux.

Pour faciliter la tâche des propriétaires de chiens et garder nos rues propres et agréables, ayez le bon réflexe de ramasser les petits cadeaux de vos animaux !

La commune prépare l'hiver

CONDITIONS DE CIRCULATION HIVERNALES

Comme chaque année, nous prévoyons ce qui est difficilement prévisible c'est-à-dire les conditions climatiques qui auront un impact sur la circulation routière.

Du sel sera entreposé aux endroits les plus pentus de la voirie communale : lotissement Creux Jeannton, église, rue basse.

Le passage de la lame de déneigement, si nécessaire, sera effectué dans les conditions règlementaires, de sécurité, du code du travail, pour l'employé municipal et sur les voies à forts risques en priorité.

Nous rappelons qu'une grande partie du réseau routier présent à Saint Seine sur Vingeanne appartient au Département de la Côte d'Or.

Vous trouverez ci-dessous un lien vers le site qui permet de connaître les départements et les communes concernées par la loi Montagne.

Rien ne remplaçant le bon sens, il ne vous est pas interdit de prendre toutes les précautions nécessaires pour que vous puissiez circuler dans de bonnes conditions !

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/equipements-hivernaux-departements-et-communes>

Concernant le passage des bus de la ligne « Gray-Dijon » ou des transports scolaires, c'est auprès de la Région qu'il faudra vous adresser pour avoir des précisions quant aux éventuelles modifications :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/transports-scolaires-en-cote-dor>



Les visiteuses de l'automne : les cigognes

VIE DE LA COMMUNE

LE CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION DE SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE

Les élus de Saint Seine sur Vingeanne remercient l'ensemble des sapeurs pompiers volontaires et professionnels qui sont intervenus sur l'incendie rue de Rosières les 12 et 13 décembre.

Mention spéciale au Centre de Première Intervention, avec nos sapeurs, qui ont installé les premiers moyens en eau et préparé l'arrivée des autres unités.

L'utilité d'un moyen de secours de proximité a été démontrée lors de cet évènement qui aurait pu être encore plus dramatique.

Merci aussi à Simon GAUTHIER qui a décelé le départ de feu, a prévenu les occupants, et a participé aux tous premiers instants des secours.

**Le Maire,
Les Adjoints,
Les Membres du Conseil Municipal**



DEVENIR JEUNE SAPEUR POMPIER

Pour intégrer la section de jeunes sapeurs-pompiers « Venelle-Vingeanne » il faut :

- Habiter près du centre d'incendie et de secours de Fontaine Française.
- Avoir entre 12 ans et 14 ans.
- Compléter et soumettre le formulaire de recrutement JSP à la validation du président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Côte-d'Or,

- Produire un certificat médical d'aptitude physique, délivré par un médecin sapeur-pompier.

Le prochain recrutement JSP pour la section venelle-Vingeanne aura lieu en mai 2024 avec instruction du dossier en juin 2024 et une intégration en octobre 2024.

Pour en savoir plus : <https://www.udsp21.fr/devenir-jsp-9>



La section JSP Venelle Vingeanne 2023

Devenir pompiers

VIE DE LA COMMUNE

La Commune et ses jeunes

ÉLISA PECH INTÈGRE LES JEUNES SAPEURS POMPIERS

Tout comme Rudy MASSON ancien JSP et aujourd'hui sapeur-pompier volontaire au centre de première intervention de Saint Seine sur Vingeanne, ÉLISA PECH a intégré cette année la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la section Venelle-Vingeanne avec 11 autres filles et garçons.

Nous lui avons demandé pourquoi elle a choisi cet engagement qui demande disponibilité et rigueur :

ÉLISA PECH : « *Je me suis lancée dans ce parcours car j'aime beaucoup aider les personnes qui sont dans le besoin. Je suis également les pas de mon père qui est pompier au CPI de St Seine. J'ai beaucoup aimé l'ambiance entre les pompiers. J'aime aussi découvrir de nouvelles choses.*

Je souhaiterais poursuivre cette voie en finissant mes 4 ans de JSP, avoir mon brevet puis intégrer le CPI de St Seine et également le centre d'incendie et de secours de Fontaine Française. Je ne sais pas encore quel mé-

tier je pourrai faire plus tard mais rester dans les pompiers est aujourd'hui mon premier choix»

À Elisa et à ses camarades, nous adressons toutes nos félicitations pour leur engagement au service de la population et tous nos vœux de réussite dans la voie qu'ils ont choisie !



Élisa intègre
les JSP

FERMETURE DE LA BOULANGERIE, Remettons l'histoire en place...

Depuis 2 ans les élus de la Commune redoutaient ce moment.

Le projet de création d'un lieu regroupant Boulangerie et Restaurant initié en 2020 n'a pu se réaliser pour diverses raisons. Le permis de construire était pourtant déposé mais la Covid est passé par là.

On connaît la suite : les restaurateurs ont lâché le projet, s'apercevant qu'ils avaient gagné davantage d'argent en ne travaillant pas durant la pandémie plutôt que de poursuivre leur activité. C'est là le côté pernicieux des aides. Les gains du travail sont dévalorisés. Le territoire a perdu 1 restaurant. Heureusement, à Fontaine Française, certains ont eu le courage de s'installer (la Tour et le Bistro Gourmand).

Déstabilisé, le projet est devenu beaucoup moins viable. L'augmentation de 30% du coût des matériaux lui a été fatale, couplée à toutes les augmentations des matières premières et de l'énergie. On connaît aujourd'hui les difficultés des artisans boulangers en zone rurale depuis cette période.

Chaque jour depuis ce moment, j'ai été en relation avec les gestionnaires de la boulangerie, propriétaires du fond. À Chaque Conseil Municipal le sujet a été à l'ordre du jour. Les projets ont tous été exposés, décortiqués, analysés. La Chambre de Commerce et d'Industrie a travaillé avec nous sur le sujet.

Les financeurs de la Commune, sollicités depuis 2020, demandent bien sûr des garanties. Il s'agit d'argent public et c'est bien normal. Ces garanties ne sont pas acquises à ce jour, à commencer par la présence d'un porteur de projet et l'emplacement des locaux. Nous avons eu plusieurs contacts avec des personnes non fiables, d'autres que les banques n'accompagnaient pas... Les réseaux ont été actionnés sans succès jus-

qu'alors.

Il n'est pas possible pour la commune de se lancer seule à l'aventure, nous travaillons avec l'argent du contribuable, la Direction Générale des Finances Publiques et la Préfecture ont un œil attentif et aiguisé sur nos budgets et ne nous laisseraient pas agir ainsi.

Nous ne désespérons pas de trouver une solution de proximité et plusieurs pistes sont actuellement activées. Ce ne sera pas dans l'immédiat la réouverture d'une boulangerie mais peut-être une solution alternative de tournées. Nous y travaillons et l'information sera communiquée si le projet voit le jour.

La commune ne peut pas reprendre le point postal. La Commission de régulation de La Poste ne confie aux Communes que des Agences Communales et il y en a 2 à moins de 5 km (Montigny et Fontaine). C'est déjà beaucoup nous a confié un responsable.

Nous pensons aux personnes qui avaient l'habitude de se servir dans cette boulangerie depuis si longtemps. Nous pensons à Monsieur et Madame Moniotte qui aiment ce métier et qui ont dû arrêter de l'exercer. Nous retiendrons les encouragements des habitants qui comprennent que nous faisons le maximum.

Nous ne pouvons pas empêcher les paroles inutiles ...

Nous continuons de travailler autour de ce projet et d'autres, chaque jour et gardons espoir en l'avenir. Je m'associe aux boulangers pour remercier encore une fois, sincèrement, la clientèle et nous ferons tout, jusqu'à la fin de notre mandat pour que, malgré ce funeste épisode, le village continue de bien vivre et reste attractif.

Le Maire Christian CHARLOT

VIE DE LA COMMUNE

LA COMMUNE ET SES JEUNES

COMMENT SE FAIRE RECENSER ?

Le recensement doit être effectué auprès de la mairie ;

Il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) entre la date du 16^{ème} anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans. Pour accomplir cette démarche, vous devez vous munir de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité ainsi que du livret de famille sur lequel vous apparaissez et d'un justificatif de domicile.

L'attestation est obligatoire pour s'inscrire aux épreuves certificatives (CAP, BEP, BAC, Bep, Permis...).

OBJECTIF CITOYEN

J'AI 16 ANS, JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des DROITS

QUI ? Garçons et filles de nationalité française
OÙ ? À la mairie de ton domicile
QUAND ? Dès 16 ans
AVEC QUOI ? Ta carte d'identité
Le livret de famille
POURQUOI ? Un justificatif de domicile
Pour être inscrit sur les listes électorales
Pour te présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique
(CAP, BEP, Baccalauréat, permis de conduire, etc.)

www.defense.gouv.fr
Espace Jeunes et JAPC
SGA

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Les enfants et les jeunes



Les habitants



VIE DE LA COMMUNE

La Commune et ses habitants

MARIE DESMETZ, PSYCHOLOGUE



Diplômée depuis 2018, je suis psychologue spécialisée en neuropsychologie. J'ai travaillé pendant plusieurs années auprès de personnes âgées et d'adultes en situation de handicap. En 2021, je décide de me lancer en libéral afin d'apporter mon expertise, au-delà des murs des établissements au sein desquels j'exerce.

Ma façon de travailler avec mes patients, c'est tout d'abord, créer un lien de confiance qui permet de se sentir à l'aise. C'est ensuite échanger sur ses difficultés. C'est enfin, se laisser la possibilité d'aller mieux, mieux dans sa tête, mieux avec les autres, mieux dans sa vie.

Avoir la possibilité de m'installer dans un local prêté par la mairie de Saint-Seine-sur-Vingeanne, me permet de vous mettre à disposition mes compétences et vous proposer des tarifs abordables :

- Un suivi psychologique à 40€ la séance de 45 minutes.
- Un bilan neuropsychologique - uniquement pour les adultes, à partir de 16 ans. Le bilan est utilisé pour identifier des troubles cognitifs (pertes de mémoire, difficultés de concentration...). Le tarif dépend du type de la demande.
- Des séances de stimulation cognitive pour travailler votre mémoire, en groupe ou en individuel. Le tarif dépend de la demande.

Les consultations auront lieu à la Mairie :

Le lundi de 17h45 à 20h.

Le mercredi de 13h à 18h.

Les consultations peuvent également être assurées par visio.

N'hésitez pas à me contacter pour toute demande de renseignements, je vous répondrai avec plaisir !

Marie Desmetz

Contacts :

Tel : 06.85.54.58.44

Mail : psychologue.desmetz@gmail.com

LA COMMUNE ET LES TRADITIONS

BONNE ANNÉE !!

La cérémonie des vœux aura lieu le **samedi 20 janvier à 11h00 à la salle des fêtes** où nous vous espérons **nombreux**.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Membres du Conseil Municipal

REPAS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas des aînés, si les conditions sanitaires le permettent, aura lieu le **samedi 27 janvier** à midi à la salle des fêtes.

L'invitation, qui sera parvenue aux invités, sera à retourner à la Mairie **avant le 10 janvier**.

Comme à son habitude, la commission des fêtes aura préparé cette journée pour le plus grand plaisir de chacun.

Nous vous attendons nombreux pour cette traditionnelle manifestation !

LA COMMUNE ET SES PARTENAIRES

LE SYNDICAT MIXTE DES ORDURES MENAGERES (SMOM)

Depuis le 1er janvier 2023, les consignes ont évolué vers une simplification de nos gestes de tri, ce que nous appelons "l'extension des consignes de tri". Ces évolutions concernant une très large partie des collectivités en France et ont abouti, d'une part, à une augmentation des emballages recyclables collectés et, d'autre part, à une diminution assez sensible des tonnages d'ordures ménagères résiduelles ramassées lors de nos tournées de collecte hebdomadaires. Cette forte diminution des ordures ménagères résiduelles déposées par les usagers de notre territoire est d'ailleurs confirmée par nos agents lors de leurs tournées de collecte.

Cette situation a conduit les élus du Syndicat Mixte des Ordures Ménagères d'Is-sur-Tille à réfléchir à une nouvelle fréquence de collecte des bacs gris, davantage en adéquation avec les quantités de déchets réellement produits par les habitants du territoire. Il apparaît aujourd'hui qu'une collecte des ordures ménagères résiduelles tous les quinze jours serait suffisante afin de répondre aux besoins des usagers.

À compter du 1er janvier 2024, les ordures ménagères seront donc collectées tous les quinze jours, hormis pour certains établissements du territoire identifiés et certains secteurs nécessitant une adaptation du service en raison de la typologie des habitats ou de la configuration urbaine. De nombreuses collectivités ont d'ores et déjà adopté de nouveau rythme de collecte, de manière tout à fait probante, y compris en Côte-d'Or.

Parallèlement à ce changement, nous développerons dans le courant de l'année 2024 des solutions de tri des bio-déchets au service des usagers. Notre collectivité travaille actuellement sur ce sujet complexe, en lien avec l'ADEME et le bureau d'études Indiggo. L'objectif demeure de retirer les bio-déchets du flux des ordures ménagères, ce qui permettra d'extraire ce qui peut actuellement produire les nuisances redoutées dans les bacs gris.

Nous aurons l'occasion de communiquer sur ce sujet durant le premier semestre 2024. La campagne de caractérisation réalisée par le SMOM d'Is-sur-Tille en juin 2023 laisse apparaître que les bio-déchets représentent environ 25% du contenu de notre poubelle grise. Nous y trouvons également 35% de déchets recyclables qui devraient normalement être déposés dans le bac jaune ou les points d'apports de verre.

Au total, ce sont donc 60% des déchets contenus dans nos poubelles grises qui n'ont rien à y faire ou qui peuvent être valorisés différemment. Cette situation vient justifier davantage encore, s'il en était besoin, la nécessité de changer la fréquence de collecte des ordures ménagères. Dans les prochains jours, les calendriers annuels vous seront remis, accompagnés d'une lettre d'information.

Florian PAQUET
Président du SMOM

LE SICECO

UN NOUVEAU GROUPEMENT DE COMMANDE

Le Siceco (Syndicat Intercommunal d'Électricité de Côte d'Or) assure pour la commune la compétence éclairage public. Afin de bénéficier de tarifs préférentiels le Siceco a constitué un groupement d'achat d'énergie (électricité et gaz) depuis plusieurs années qui intègre les communes qui ont eu le choix d'y adhérer. La commune de Saint Seine y a souscrit. L'échéance du contrat en cours étant pour la fin de l'année 2025, le Siceco commence une démarche afin de pouvoir lancer, le moment venu, une nouvelle consultation.

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement à la poursuite de son adhésion.

La municipalité a été informée par Enedis que deux points lumineux de l'éclairage public situés au lieu-dit «Malchat» ne possédaient pas de système de comptage et l'électricité consommée n'était donc pas facturée. Cette situation dure depuis très longtemps et était jusque-là inconnue. Elle doit être régularisée.

Deux solutions peuvent être envisagées, soit :

- installer un système de comptage .
- installer un éclairage indépendant avec panneaux photovoltaïques.

À réception des propositions, une sera retenue.

LA COMMUNE ET SES PARTENAIRES

SYNDICAT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Assainissement

Le schéma directeur de l'assainissement est terminé. Il consiste en un état des lieux et un inventaire des travaux à réaliser pour maintenir un fonctionnement correct du réseau. Du rapport, il en résulte que la station d'épuration traite en plus des eaux usées, beaucoup d'eaux parasites. Ces eaux parasites proviennent principalement d'infiltrations d'eaux pluviales dans les canalisations d'assainissement qui se sont détériorées avec le temps. Des actions seront à mener pour remettre en état ces canalisations

La station d'épuration de Montigny arrive en fin de vie. Le syndicat et les 4 villages concernés devront déterminer si on reconstruit une station d'épuration commune ou si chaque village reprend sa compétence assainissement. La Communauté de Communes du Mirebellois-Fontenois aura sans doute également son mot à dire.

En ce qui concerne les travaux sur Saint-Seine-sur-Vingeanne, la canalisation rue de l'abreuvoir du

Cornot sera remplacée en début d'année.

Adduction d'eau

L'année 2024 sera consacrée à la réfection des 7 châteaux d'eau du réseau d'adduction d'eau. Les travaux seront réalisés par la société TEOZ de Chartres et s'étaleront de janvier à novembre 2024. Le coût des travaux est de 1,1 million d'euros. L'agence de l'eau nous finance à hauteur de 558 000 euros et nous aurons une subvention de 112 000 euros au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (État). Le solde sera réglé par un emprunt sur 20 ans contracté par le syndicat. La distribution d'eau potable ne devrait pas être impactée par ces travaux.

Deux gros points noirs resteront à régler dans les années à venir. Le remplacement des filtres de la station de pompage pour un coût estimé à 1 million d'euros et le remplacement des conduites d'eau potable dont le coût sera très important également.

Philippe Carriot vice-président SIAEPA



AVEC L'ÂGE, VOTRE LOGEMENT PEUT ÊTRE SOURCE DE RISQUES.

Votre commune vous invite aux **JOURNÉES**
Vieillir chez soi
Les 29 janvier, 1^{er} & 2 février 2024
Salle des fêtes, rue des Sports, 21310 BELLENEUVE
En présence d'ergothérapeutes et experts du vieillissement.

LES RISQUES DU QUOTIDIEN LUNDI 29 JANVIER À 14H30 OUVERTURE DES PORTES DÈS 14H	LES ASTUCES ET ÉQUIPEMENTS POUR SON LOGEMENT JEUDI 1 ^{er} & VENDREDI 2 FÉVRIER	UN DIAGNOSTIC DE SON LOGEMENT SUR RENDEZ-VOUS
---	---	--

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS
Tél. 03 81 81 23 33 - m.chenu@solihha.fr - dans la limite des places disponibles.

   

VIE DE LA COMMUNE

VIE ASSOCIATIVE

MUSIQUE, CULTURE ET PATRIMOINE

La création de l'Association «*Musique, Culture et Patrimoine*» a été impulsée en 2009 par Louis Gentilhomme et des membres de son Conseil Municipal lors du début des travaux de rénovation de l'église. Ce magnifique monument était alors peu utilisé pour le culte, et encore moins ouverte au public pour d'autres manifestations. Un long moment de réflexion et de concertation sur la finalité et l'étendue des actions de l'Association a permis de déterminer son objectif : faire vivre l'église en y organisant des concerts, des conférences sur le patrimoine local, des expositions permettant de la mettre en valeur.

L'Association a été déclarée en octobre 2011 avec Manuel Regnier comme Président. Elle a, depuis, fait de très nombreuses propositions et a trouvé une Présidente en la personne de Bernadette Bertin.

Des concerts de tout type (38 à ce jour) : musique médiévale, musique contemporaine en traversant les temps et les genres (œuvres sacrées, profanes, classique, jazz, gospel, chorales, chœurs, jouées par des formations variées), du soliste à l'orchestre de chambre, par des instruments très différents, des cordes (violon, violoncelle, contrebasse, viole), des cuivres (trombone, cor, trompette), des instruments anciens (viole, théorbe, clavecin), des percussions inédites comme le marimba, de la voix soliste (la soprano Rachel et sa belle prestation d'airs lyriques et d'opérettes). Certains concerts ont vu toute la population de St Seine réunie dans l'église pour un soir (Les cors de chasse, Gospel Angels) !

Nous avons aussi accueilli le chœur des Candides, qui recevait quelques jours après le grand prix du Festival de Musique Sacrée de Fribourg ! N'oublions pas le beau concert donné par le Quatuor Manfred, dans le cadre de Musiques en Voûtes, et les concerts de l'Ensemble Orchestral de Bourgogne, qui, sous la baguette de Flavien Boy, ont permis de découvrir des œuvres très différentes, dont une soirée très émouvante, dans la semi-obscure de l'église, où les voix et les cordes venaient caresser les voûtes.

Des expositions : la mise en valeur des vêtements sa-

cerdotaux provenant de l'église avec l'accord du prêtre de la paroisse. Les habitants ont pu ainsi découvrir ou revoir des chasubles très anciennes, à motifs magnifiques, des étoles brodées d'or et d'argent, qui rythmaient la vie des habitants de St Seine lors des fêtes religieuses.

Une très belle exposition d'enluminures sacrées associée à la découverte des différents métiers de restauration des bâtiments médiévaux, lors de la fin des travaux de restauration de l'église.

Des expositions sur le vécu local, lors des journées du Patrimoine (lavoir, école, le talent des habitants, objets du quotidien...) ont aussi rythmé la vie de l'Association tout comme une conférence sur la vie à Saint-Seine au début du siècle dernier et des visites de l'église, soutenues par des photos et vidéos, les montées au clocher pour voir les cloches et l'ancien mécanisme de l'horloge de plus près, admirer St Seine et sa campagne et écouter les explications éclairées de Gérard Faivre sur l'histoire de l'église.

N'oublions pas non plus le spectacle pour enfants, la soirée cabaret bien au chaud dans la salle des fêtes, et bien d'autres événements encore.

Depuis quelque temps, notre Association a étendu son action et imaginé d'autres façons de proposer de la musique, en organisant un concert dans un jardin (Pierre et le loup).

Elle a fait aussi embellir les transformateurs si tristes, en paysages chatoyants qui rappellent les lieux importants de notre village et participé à la plantation d'arbres sous lesquels vous pourrez venir pique-niquer dans quelques années !

Il reste encore beaucoup de projets à partager avec les habitants de St Seine, en plus des manifestations où toutes les Associations s'unissent pour permettre de bons moments.

Nous nous y emploierons !

La Présidente Culture Musique et Patrimoine
Bernadette BERTIN



Exposition dans la salle des associations



VIE DE LA COMMUNE

CONCERTS À L'ÉGLISE



Les Gospel Angels

Les Candides



Un public nombreux

VIE DE LA COMMUNE

DÉCORATION DES TRANSFORMATEURS ÉLECTRIQUES



Syrielle devant sa réalisation

Comme chacun aura pu le remarquer, deux des transformateurs électriques situés sur la commune ont été décorés. C'est l'association «Musique, Culture et Patrimoine» qui est à l'initiative de cette démarche et de son financement. Après concertation avec la municipalité, le projet a dû être soumis à Enédis afin d'obtenir son aval.

Après mise en sécurité, les postes situés route de Fontaine et rue du Mur ont été décorés de fresques inspirées de monuments ou de quartiers de la commune.

Elles ont été réalisées par Syrielle Willers, artiste peintre



La réalisation taguée

La municipalité remercie chaleureusement l'association «Musique, Culture et Patrimoine» pour cette belle initiative.

Nous avons cependant eu la désagréable surprise de voir qu'au lendemain de son achèvement, la fresque située rue du mur avait été taguée pendant la nuit. Heureusement la pluie n'avait pas permis à la peinture de sécher et les graffitis ont pu être effacés sans détérioration de l'œuvre.

On peut déplorer que les efforts de l'Association pour le bien-être collectif ont failli être réduits à néant par des personnes, guidées par des motivations connues d'elles seules (certainement pas l'intelligence).

14 JUILLET



Repas des associations : les convives



Apéritif offert par la Mairie

VIE DE LA COMMUNE

VIE ASSOCIATIVE

LE FOOTBALL CLUB VINGEANNE

Le Football Club Vingeanne s'est doté d'un nouveau bureau lors de son Assemblée Générale du mois d'Octobre dernier.

L'organe délibératif est composé comme suit :

- **Président** : Monsieur Maël GUENIN, Ostéopathe
- **Vice-président** : Monsieur Aurélien MAITROT, Soudeur
- **2^{ème} vice-président** : Monsieur Simon GAUTHIER, Responsable commercial
- **Secrétaire** : Madame Angélique RAVIER, Assistante administrative
- **Secrétaire adjoint** : Monsieur Mickaël DENIS, Opérateur charpente
- **Trésorier** : Monsieur Julien MAGNIERE, Magasinier
- **Trésorier adjoint** : Monsieur Adrien MAITROT, Chauffagiste

Tous les membres ont été élus à l'unanimité



Félicitations à tous ! Bonne saison aux équipes du FCV !

Le Président du Football Club Vingeanne
Maël GUENIN

LE P'TIT BOUCHON SAINT SEINOIS

Quatre nouveaux membres ont rejoint l'association Le P'tit Bouchon St Seinois : Melaine Chartier, Gabin Léonard, Florentin Pelay et Pierre Rabiet, merci à eux pour leur investissement.

Un nouveau coin pique-nique sera à découvrir au printemps 2024 !

Réservez vos dates afin de se retrouver pour des moments conviviaux :

4 mai 2024 après-midi : pétanque réservée aux Saints Seinois à partir de 16 heures suivi d'un moment festif en début de soirée

01 juin 2024 : Concours de pétanque annuel

En attendant de vous retrouver, bonnes fêtes de fin d'année à tous !

La Présidente du P'tit Bouchon Saint Seinois
Marylin LÉONARD

VIDE GRENIERS

Les fidèles bénévoles



La rue Basse

VIE DE LA COMMUNE

OCTOBRE ROSE



Le concert des Rock'In'Chair pour Octobre Rose dans la cour de la Mairie : le public nombreux



Remise du chèque de 1 678€ à la Présidente départementale : Sylvie DELORME

MARCHE GOURMANDE

Le dessert au château d'eau



Les bénévoles en action



Halte au moulin

VIE DE LA COMMUNE**MANIFESTATIONS**

Samedi 23 mars	Soirée Mont d'Or	Amicale des sapeurs-pompiers 06 87 03 96 74
Dimanche 28 avril	Moules frites	À la recherche du Temps 06 80 38 36 51
Samedi 4 mai à partir de 16h00	Après midi pétanque réservé aux Saint Seinois avec moment festif	Le P'tit Bouchon Saint Seinois 07 86 70 97 15
Samedi 11 mai Dimanche 12 mai	Challenge Léonard	BTC Vingeanne 06 86 07 36 32
Samedi 1^{er} juin	Concours pétanque	Le P'tit Bouchon Saint Seinois 07 86 70 97 15
Samedi 29 juin Dimanche 30 juin	Championnat de ligue Ball trap	BTC Vingeanne 06 86 07 36 32

ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en juin : 431

Décès

- Lucette CARTAUT le 24 janvier 2023
- Jacques COLLARD le 4 septembre 2023
- Jacques CHARLOT le 26 juin 2023
- Marie-Claire LEONARD le 12 septembre 2023
- Georges JACQUINOT le 19 septembre 2023
- Robert HUCHEROT le 22 septembre 2023
- Josette SIMONET le 18 novembre 2023
- Jean-Claude PASSEGAND le 8 décembre 2023
- Yvan PRETET le 10 décembre 2023
- Dominique CAGNANT le 12 décembre 2023

Naissances

- Norwenn DEBORDE le 10 juillet 2023
- Éloïs LEGRAND le 10 juillet 2023
- Lonni REIS ALVES le 23 octobre 2023
- Mya PELAY le 30 octobre 2023

Nouveaux habitants

- Séverine et Laurent FREMERY au 6 Malchat
- Nathalie VERHEIRSTRAETEN et François LARTISAN au 18 de la rue de Fontaine
- Aurélie et Stéphane MAGNIN au 1 lotissement des Vausselettes
- Hélène LEGER et Vincent DRON au 15 de la rue Basse
- Agnès FROIDEVAUX au 34 de la rue Basse

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux résidents

BONNE ANNÉE !!

Le Maire, les Adjointes et tous les membres du Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2024. Qu'elle vous apporte tout ce que vous espérez et bien davantage encore !

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 20 janvier à 11h00 à la salle des fêtes où nous vous espérons nombreux.

La santé étant le bien le plus précieux, nous l'espérons pour vous et vos proches.

**Le Maire,
Les Adjointes,
Les membres du Conseil Municipal**

Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1^{er} mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1^{er} novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS » est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Christian CHARLOT
François SOUVERAIN
Philippe CARRIOT

Mise en page : Gérard FAIVRE

COMMERCES AMBULANTS, COMMERCES ET ARTISANS

POISSONNERIE FRUITS ET LÉGUMES

Mr. BARON 21310 MIREBEAU
Tél : 06 83 01 10 22
Le mardi matin

PETIT MARCHÉ FRAIS

Fromages-charcuterie
Établissements MAURON
70100 GRAY-LA-VILLE
Tél : 03 84 65 04 24
Le jeudi après-midi

SURGELÉS TOUPARGEL :

21000 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
Tél : 03 80 46 17 22
MAXIMO : 21000 DIJON,
Tél : 03 80 28 00 70
THIRIET : 52000 CHAUMONT,
Tél : 03 25 35 00 25

FROMAGES CHARCUTERIE

70700 CHARCENNE
Tél : 03 84 65 68 68
Le mardi après midi



JARDIN DESIGN

Arboriste Grimpeur - Paysagiste
Conception / Aménagements extérieurs
Entretien des espaces verts

Ne pas jeter sur la voie publique

HRIVNAK Alexandre 21610 Saint Seine Sur Vingeanne
Tél : 0640895927
SIRET : 90370698400015

Jardin Design
Email : jardindesign21@outlook.fr



L' A Fée Maison

Lydiane AUBERT
Pâtissière / Traiteur
06 74 02 74 85
dydyane@hotmail.fr
37 rue Sylviane HUMBERT
BAJOURT
21610 ST SEINE/VINGEANNE
Page Facebook : L' A Fée Maison
Instagram: lafeemaison21
N° siren: 842 523 746



LORRAINE VENAISON SARL

CENTRE DE TRAITEMENT ET DECOUPE
GIBIERS CHASSE FRANCE
PERENIGUEZ JUAN JOSE

2 RUE DE ROSIERES
F- 21610 SAINT SEINE SUR VINGEANNE

Tél : 0661886735
Fax : +33(0)380759322
lorraine.venaison@orange.fr

CHEVALIER

Serrurerie Chaudronnerie
Installation industrielle d'aspiration

eric.chevalier-21@orange.fr

06 80 38 36 51 21610 Saint Seine / Vingeanne

ENTREPRISE JACKY MARCEL

plaquiste peintre facade
entreprise a votre service depuis 1982



qualifiée qualibat RGE
21610 ST - SEINE sur VINGEANNE

03.80.95.42.77 port 06.80.95.48.81
jackymarcel0791@orange.fr